



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_16-DE

N° folio :

Paraphe :

Délibération N° :

D2025_16

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :

10/04/2025

Date d'affichage :

22/04/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/04/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT,

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

**1. Travaux d'enfouissement de réseaux :
route de chez Bouchet et chemin de chez Baleur**

Monsieur le Maire, expose que,

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « route de chez Bouchet – chemin de chez Baleur » figurant sur le tableau en annexe :

- D'un montant global estimé à : 144 040.77 €
- Avec une participation financière communale s'élevant à 43 176.85 €
- Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 321.23 €

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Villy le Bouveret

1. **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
2. **S'ENGAGE** à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière soit :
 - D'un montant global estimé à 144 040.77 €
 - Avec une participation financière communale s'élevant à 43 176.85 €
 - Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 4 321.23 €
- ✓ **S'ENGAGE** à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et honoraires divers, soit **3 456.98 €** sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_16-DE

Paraphe :

S. LO

11-0

- ✓ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit **34 541.48 €**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD



Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_17-DE

N° folio :

Paraphe :

Délibération N° :
D2025_17

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :
10/04/2025

Date d'affichage :

22/04/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/04/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

2. Location de la parcelle section A n° 1231

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune propose de louer la parcelle cadastrée section A n°1231 d'une superficie de 585 m² située au chef-lieu et appartenant à Madame BEGUIN Colette afin de conserver une réserve verte et pour les besoins de la municipalité (stationnement lors des manifestations).

La location sera conclue pour un montant annuel de 200€, renouvelable trois ans par tacite reconduction selon le bail.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

✓ **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents à la location de la parcelle

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD

Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_18-DE

N° folio :

Paraphe :

mb

Délibération N° :

D2025_18

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :

10/04/2025

Date d'affichage :

22/4/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/4/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

3. Demande de subvention au titre du programme

Alvéole Plus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter une subvention au titre du programme Alvéole Plus afin de prendre en charge 40% de l'investissement hors taxe, avec application d'un montant maximal de prise en charge par type d'abri et par place.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention pour un abri vélo sécurisé au point stop situé route de la Roche - RD27.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du programme Alvéole Plus,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD

[Signature de Thomas AilLOUD]

Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_19-DE

N° folio :

Paraphe :

Délibération N° :

D2025_19

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :

10/04/2025

Date d'affichage :

29/04/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/04/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoît FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT,

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

4. Demande de subvention au titre du programme

Alvéole Plus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter une subvention au titre du programme Alvéole Plus afin de prendre en charge 40% de l'investissement hors taxe, avec application d'un montant maximal de prise en charge par type d'abri et par place.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention pour un abri vélo avec attaches à l'école primaire.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

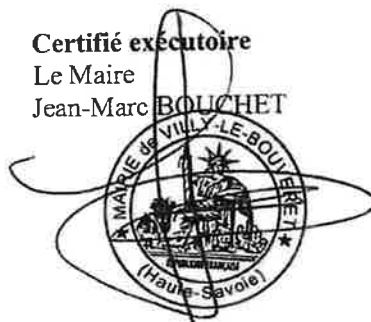
- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du programme Alvéole Plus,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD

Certifié exécutoire

Le Maire

Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_20-DE

N° folio :

Paraphe :

Délibération N° :

D2025_20

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :

10/04/2025

Date d'affichage :

22/04/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/04/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT,

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

5. Demande de subvention au titre du plan 5000 terrains de sport Génération 2024 - Année 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter de l'Agence Nationale du Sport Départemental une subvention au titre du plan 5000 terrains de sport Génération 2024 - Année 2025.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention, soumis à l'attention de l'Agence Nationale du Sport portant sur la création d'un terrain multisport, de conventionner avec l'école primaire de Villy le Bouveret et de valider le plan de financement.

Financement du projet / de l'opération					
1) Financements publics :					
	Date dépôt ou réception de la demande de subvention	Date d'obtention ou de notification décision subvention	Dépense subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée (€ HT)	Taux de subvention (%)
- Union Européenne			...€	...€	%
- DETR			€	€	%
- DSIL			...€	...€	%
- Autres subventions État (à préciser).....			...€	...€	%
- Conseil régional			...€	...€	%
- Conseil départemental			€	€	%
- EPCI (Fonds de concours)			...€	...€	%
- Autres financements publics (à préciser)	FNADT, DRAC, ANS, FISAC, ...		...€	33 000€	41.23 %
	Ademe		...€	...€	%

Sous total financements publics ☐		33 000€	41.23 %
2) Apport de la collectivité :			
- Fonds propres		47 037€	58.74 %
- Emprunt(s)		€	
total autofinancement ☐		47 037€	58.74 %
3) Financements privés :			
- Caisse allocations familiales (CAF)		€	%
- Autres (Mécénat, dons, certificats économie d'énergie, etc. à préciser)		€	
Sous total financements privés ☐		€	%
4) Recettes :			
- Recettes sur le projet déduites des dépenses éligibles (recettes nettes sur 5 ans : Loyers, vente, etc....)		€	
Sous total recettes ☐		€	%
TOTAL éligible pour le calcul de la subvention : 1 + 2 + 3 - 4		80 037 €	100 %

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
 A l'unanimité**

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du plan 5000 terrains de sport Génération 2024 - Année 2025
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'école primaire de Villey le Bouveret
- ✓ **VALIDE** le plan de financement
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance
 Thomas AILLOUD



Certifié exécutoire
 Le Maire
 Jean-Marc BONNET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_21-DE

N° folio :

Paraphe :

Délibération N° :

D2025_21

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :

10/04/2025

Date d'affichage :

22/04/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/04/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT,

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

6. Demande de subvention pour l'obtention d'un barnum

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter auprès du Conseil régional une subvention pour l'obtention d'un barnum. Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. La commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusives des associations locales. La commune s'engage également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- ✓ **SOLLICITE** une subvention pour l'obtention d'un barnum cédé à titre gratuit par la Région,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD

Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_21-DE

SLO

N° folio :

Paraphe :

mh

Délibération N° :
D2025_21

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :
10/04/2025

Date d'affichage :

22/04/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/04/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoît FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT,

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

6. Demande de subvention pour l'obtention d'un barnum

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter auprès du Conseil régional une subvention pour l'obtention d'un barnum. Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. La commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusives des associations locales. La commune s'engage également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- ✓ **SOLLICITE** une subvention pour l'obtention d'un barnum cédé à titre gratuit par la Région,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD

[Signature de Thomas AilLOUD]

Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_22-DE

N° folio :

Paraphe :

Délibération N° :

D2025_22

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :

10/04/2025

Date d'affichage :

29/04/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/4/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT,

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

**7. Demande de subvention au titre de la construction ou
réhabilitation d'équipements sportifs d'intérêt
départemental**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de la construction ou réhabilitation d'équipements sportifs d'intérêt général.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention, soumis à l'attention du Conseil Départemental portant sur la création d'un terrain multisport prévu en 2025 dont le financement est le suivant :

Collectivité	Nature du financement	Etat	Montant En € HT	% du financement
Conseil Départemental CDAS	Subvention	Demande en cours	32 014.80€	40 %
Conseil Départemental : construction ou réhabilitation d'équipements sportifs d'intérêt départemental	Subvention	Demande en cours	32 014.80	40 %
Commune	Autofinancement		16 007.40€	20 %
TOTAL			80 037 €	100%

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_22-DE

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- ✓ **VALIDE** le plan de financement
- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre de la construction ou réhabilitation d'équipements sportif d'intérêt général.
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD



Certifié exécutoire
Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_23-DE

N° folio :

Paraphe :

Délibération N° :

D2025_23

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :

10/04/2025

Date d'affichage :

22/04/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

22/04/2025

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT

Secrétaire de Séance : Thomas AILLOUD

Absents excusés : Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO, Bernadette CRUZ, Aurégane TISSOT

Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET

**8. Occupation temporaire du domaine public routier
départemental - Aménagement d'un point d'apport
volontaire sur la RD 27 « chez Viollet »**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles envisage la réalisation de travaux d'aménagement d'un point d'apport volontaire, pour les ordures ménagères et le tri sélectif, le long de la RD 27, route de la Roche, au lieu-dit Chez Viollet, sur la commune de Villy-le-Bouveret.

Pour permettre la réalisation de cet aménagement, le Conseil Départemental donne son accord pour la mise à disposition d'un délaissé le long de la RD 27, au PR 14.460.

Pour ce faire, il est nécessaire de contractualiser cet accord, sous la forme d'une convention.

Cette convention a pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage
- Affecter la maîtrise d'ouvrage
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service
- Préciser les garanties et responsabilités
- Indiquer la date de prise d'effet de la convention

Vu l'article L113.2 du Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes, l'article L.5216-5 relatif aux compétences des communautés d'agglomération, l'article L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes, l'article L3211-1 relatif aux compétences du conseil départemental ;

Considérant la nécessité d'aménager un point d'apport volontaire ;

Considérant que la Communauté de Communes reste propriétaire du point d'apport volontaire ;

Considérant que l'emplacement du point d'apport volontaire se situe le long de la RD 27, et considérant la mise à disposition de l'emprise nécessaire aux aménagements ;

Considérant que le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles souhaitent conserver leurs propres responsabilités et prérogatives ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250417-D2025_23-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** la passation de la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental, entre la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, le Conseil Départemental, et la commune de Villy-le-Bouveret, portant sur l'aménagement d'un point d'apport volontaire sur la RD 27 au lieu-dit Chez Violet, sur la commune de Villy-le-Bouveret ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, et tout document afférent ;

Le secrétaire de séance
Thomas AILLOUD



Certifié exécutoire

Le Maire

Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État